



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 28330

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les réductions budgétaires dans la région Languedoc-Roussillon et sur les conséquences que celles-ci auront sur la vie culturelle, la cohésion sociale et l'emploi. En effet, le développement de l'art et de la culture en Languedoc-Roussillon a vécu une forte progression ces vingt dernières années grâce à une véritable concertation entre les services de l'État et les collectivités territoriales. Cette région s'est ainsi hissée aux premiers rangs en terme de développement et de dynamisme culturel. Aujourd'hui, il constate que ce sont plus de 35 000 personnes qui tirent leurs revenus d'une activité culturelle, soit 3,5 % de la population active de la région. Pourtant, anticipant la mise en oeuvre de la RGPP, son ministère a d'ores et déjà engagé des réductions budgétaires sans mesurer les effets que celles-ci auront sur l'efficacité des politiques culturelles : aménagement du territoire, soutien à la diffusion, à la création et à l'éducation artistique, défis pour l'emploi et la formation. Une baisse de 60 % des crédits DRAC pour la démocratisation culturelle et les actions auprès des publics empêchés vient par exemple d'être décidée. Ces économies auront un impact ridicule sur la dépense mais les conséquences sur la vie culturelle, la cohésion sociale et l'emploi peuvent être en revanche catastrophiques. Aussi, il est urgent de faire en sorte que le programme 224 consacré à ces financements soit dégelé dans son intégralité au même titre que le programme 131 consacré à la création l'a été en début d'année. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour le programme 224 et réaffirmer ainsi avec conviction la place de l'art et de la culture dans notre pays.

Texte de la réponse

Les réductions de crédits évoquées par les parlementaires ne concernent qu'une partie des crédits du programme 224, « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». Ceux concernant les enseignements supérieurs, l'éducation artistique et culturelle, les enseignements artistiques spécialisés ainsi que les publics empêchés ont en revanche été préservés, voire accrus, conformément aux engagements antérieurs et aux priorités gouvernementales. Les redéploiements effectués ne découlent pas de la RGPP et les institutions culturelles financées sur le programme 131. Globalement préservées, ces dernières ont été invitées à intensifier leurs actions d'élargissement des publics. La ministre de la culture et de la communication partage le souhait d'une levée de la mise en réserve pesant encore sur les crédits du programme 224. Elle devra cependant être confrontée à l'exécution budgétaire 2008, très délicate dans le contexte économique actuel, et à la priorité de maîtrise du déficit public qui concerne tous les départements ministériels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28330

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6462

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8192